



Le Prémontexte

Volume 90

Janvier 2021

Horaire du bureau municipal

Le bureau municipal est fermé au public et ce, jusqu'au 8 février 2021 ou jusqu'à nouvel ordre du Gouvernement du Québec.

Toutefois, les services aux citoyens demeurent ouverts et **seront exclusivement offert par téléphone aux heures habituelles d'ouverture ou par courriel.**

Les différents services peuvent être rejoints de la façon suivante :

Directrice : 819-268-5526, poste 2650 dg@sainte-angele.ca

Réception/taxation : 819-268-5526, poste 2600 adjointe@sainte-angele.ca

Nous suivons attentivement l'évolution de la situation et ajusterons nos mesures en conséquence.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte à tous les mercredis soir de 18h30 à **19h30**.

Le tout se déroule de façon sécuritaire selon les règles de la santé publique suivantes :

- 1 usager à la fois
- Masque obligatoire
- Aucun accès aux rayons enfants et adultes, comptoir seulement

Patinoire

La patinoire fermera à **19h30** jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez venir patiner mais en bulle familiale. Le hockey n'est pas permis. (recommandation du Gouvernement du Québec)

Prévisions budgétaires pour l'année 2021	
	2021
RECETTES	
Taxes générales	302 838,00 \$
Tarification services municipaux	420 457,00 \$
Païement tenant lieu de taxes	28 043,00 \$
Autres revenus de sources locales	35 225,00 \$
Prévision pour carrière/sablière	500 000,00 \$
Transferts conditionnels	201 475,00 \$
Appropriation de surplus	
Appropriation fonds des carrières et sablières	
Total des revenus:	1 488 038,00 \$
DÉPENSES	
Administration générale:	
Conseil municipal	59 705,00 \$
Application de la loi	8 000,00 \$
Gestion financière et administrative	1 75 879,00 \$
Grefte	10 000,00 \$
Évaluation	14 885,00 \$
Autres	27 094,00 \$
	295 563,00 \$
Sécurité publique	
Police	44 390,00 \$
Protection contre l'incendie	96 955,00 \$
Autres (PLAN D'URGENCE)	2 000,00 \$
	143 345,00 \$
Réseau routier	
Voirie municipale	210 770,00 \$
Enlèvement de la neige	183 979,00 \$
Éclairage des rues	5 500,00 \$
Signalisation des rues	1 500,00 \$
Transport en commun	2 400,00 \$
	404 149,00 \$
Hygiène du milieu	
Purification et traitement de l'eau	35 813,00 \$
Réseau de distribution de l'eau	6 150,00 \$
Réseau d'égout	21 521,00 \$
Matières résiduelles déchets et collecte	90 880,00 \$
	154 364,00 \$
Aménagement et urbanisme	
Urbanisme et zonage	16 384,00 \$
Promotion et développement économique	2 389,00 \$
	18 773,00 \$
Loisirs et culture	
Activités récréatives	10 000,00 \$
Loisirs et culture	4 900,00 \$
Parcs et terrains de jeux	7 500,00 \$
Bibliothèque et autres	18 598,00 \$
	40 998,00 \$
Frais de financement	
Intérêts dette à long terme	20 000,00 \$
Frais de banque	200,00 \$
Remboursement en capital	248 600,00 \$
Création du fonds carrière/sablière	
	268 800,00 \$
Acquisition d'immobilisation	162 046,00 \$
	162 046,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 488 038,00 \$



Le Prémontexte

Volume 90

Janvier 2021

Les Sentiers canins *Maskinongé*



Bonjour à tous,

Je me nomme: **Yves Lahaie**, je suis votre nouveau contrôleur canin en date du 1er Janvier 2021, attiré par la municipalité pour l'enregistrement et l'application du règlement sur la circulation des chiens sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Prémont.

C'est un privilège d'avoir reçu votre confiance et de vous offrir nos services pour l'année en cours.

À cet effet je passerai dans les prochaines semaines à votre domicile pour l'enregistrement de votre ou vos chiens et vous remettre, à cette occasion, la licence annuelle, qui est valide **du 1er Janvier au 31 Décembre 2021**.

Cette licence est obligatoire, votre chien devra la porter en tout temps.

Le coût de cette licence est de **\$ 27.00**, les taxes n'étant pas applicables.

Si vous êtes absent lors de ma visite, je vous laisserai un avis afin que vous puissiez prendre un rendez-vous avec moi en téléphonant au **514-885-8221** ; vous pourrez aussi inscrire votre chien avec nous par virement "Interac", la licence et le reçu vous seront alors livrés dans les 5 jours de l'encaissement.

Si vous souhaitez vous procurer votre licence directement avec la municipalité au 2451 rue Camirand, compte tenu des mesures de santé publique, je vous demanderais de communiquer avec le bureau au **819-268-5526** pour vous assurer de la disponibilité.

La *loi provinciale visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, a. 1, 2e al.)*, doit s'appliquer dans toutes les municipalités du Québec.

Le nombre de chiens permis par unité d'habitation sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Prémont est toujours de trois, à moins d'avoir obtenu au préalable un permis de chenil.

Certains citoyens se demandent parfois quelle est la pertinence ou l'utilité d'inscrire les chiens, et bien, en tout premier lieu, il s'agit d'une obligation réglementaire municipale et provinciale. Tous les chiens au Québec doivent être inscrits auprès de leur municipalité, mais au-delà de cette obligation, si votre chien fait une fugue ou cause une nuisance, cette licence permet une identification immédiate, et nous communiquerons avec vous sans délai.

Cette licence au collier peut faire toute la différence.

Également si vous perdez la licence, avertissez-nous, il nous fera plaisir de vous en procurer une autre.

Pour les chiens pris en charge et qui ne sont pas identifiables, nous diffusons l'information et les gardons au centre pour 5 jours ouvrables, si non réclamés dans ce délai, nous en faisons disposition par remise à des refuges accrédités.

Finalement, il peut arriver que nous ayons à intervenir, suite à des plaintes citoyennes, pour un enjeu de sécurité publique ou de nuisances; Il est donc important pour chacun d'entre vous de connaître vos droits et vos obligations.

Avoir un chien reste un privilège et une responsabilité, au plaisir de vous rencontrer sous peu et si, dans l'intérim, vous aviez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au **514-885-8221** ou par courriel: **lessentierscanins@hotmail.com**.

Merci de votre confiance,

Yves Lahaie

Votre contrôleur canin